

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos de tenue ce **18e jour du mois de septembre 2017**, Salle du Conseil au 124, rue Greenshields, à compter de 19 h 30. sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Est également présent :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général

Il est donc procédé comme suit :

#### **2017-293**

##### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyée par le conseiller Serge Boislard et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée

#### **2017-294**

##### **ADOPTION PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2017**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2017 tel que rédigé.

Adoptée

#### **2017-295**

##### **ADOPTION PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2017**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2017 tel que rédigé.

Adoptée

**2017-296**

**ADOPTION PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2017**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2017 tel que rédigé.

Adoptée

**2017-297**

**ADOPTION PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2017**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017 tel que rédigé.

Adoptée

**2017-298**

**ADOPTION PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2017**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2017 tel que rédigé.

Adoptée

**2017-299**

**ADOPTION PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 septembre 2017 tel que rédigé.

Adoptée

**2017-300**

**ADOPTION PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 tel que rédigé.

Adoptée

## **CORRESPONDANCE**

### **RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC - DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL POUR SPORTS CBA**

Le conseil n'émettra pas de commentaires auprès de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec à propos de cette demande.

## **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS 2016-2017**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

## **2017-301**

### **INTENTION D'ÉTABLIR DES SOUS-CATÉGORIES D'IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;

**CONSIDÉRANT** que cette loi modifie la Loi sur la fiscalité municipale en y ajoutant des règles permettant aux municipalités de répartir la composition de la catégorie des immeubles non résidentiels en sous-catégories;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'Article 71.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité qui entend se prévaloir de ce pouvoir doit, par résolution de son conseil avant que le rôle ne soit déposé et au plus tard le 15 septembre de l'année pertinente, exprimer son intention d'établir des sous-catégories d'immeuble dans cette catégorie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la municipalité d'Asbestos confirme son intention d'établir des sous-catégories d'immeubles non résidentiels conformément aux dispositions des articles 244.64.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale;

**QUE** la répartition de la composition de la catégorie d'immeubles non résidentiels soit déterminée par résolution du conseil adopté avant le 15 novembre 2017, compte tenu du contexte électoral.

Adoptée

**2017-302****VENTE POUR TAXES 2017**

**CONSIDÉRANT** que la trésorière, madame Manon Carrier, a dressé une liste des immeubles dont les taxes imposées demeurent impayées, en tout ou en partie, conformément à l'article 511 de la Loi sur les cités et villes ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste produite par la trésorière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**D'ORDONNER** à la greffière, Me Marie-Christine Fraser, de vendre les immeubles suivants à la salle du Conseil selon la procédure et les délais prévus dans la Loi sur les cités et villes.

<b>Matricule</b>	<b>Taxes dues</b>
9472-54-3048-5-000-0000	176.65\$
9171-09-2200-5-000-0000	8395.69\$
9270-97-3210-8-000-0000	5209.64\$
9673-99-9949-6-000-0000	3038.23\$
9371-69-9763-5-000-0000	596.24\$
9774-41-7475-2-000-0000	4077.98\$
9071-26-0899-2-000-0000	283.27\$
9071-59-9355-7-000-0000	283.27\$
9270-68-6161-1-000-0000	283.27\$
9370-63-4127-3-000-0000	462.27\$
9071-99-6559-3-000-0000	283.27\$
9072-80-9192-8-000-0000	283.27\$
9071-47-9720-7-000-0000	509.14\$
9071-57-1204-9-000-0000	283.27\$
9071-19-4092-5-000-0000	623.17\$
9673-99-3573-0-000-0000	284.58\$
9574-35-1633-8-000-0000	289.27\$
9574-35-6300-9-000-0000	289.27\$
9574-34-0101-0-000-0000	289.27\$
9270-86-0937-2-000-0000	283.27\$
9370-24-1956-0-000-0000	283.27\$
9270-89-7801-7-000-0000	283.27\$
9270-86-5297-6-000-0000	283.27\$
9270-86-0937-2-000-0000	283.27\$
9673-06-1956-4-000-0000	289.27\$
9371-43-5693-3-000-0000	289.27\$
9574-15-5466-1-000-0000	289.27\$
9371-81-4550-6-000-0000	292.40\$
9371-90-2898-2-000-0000	289.27\$
9271-84-7627-5-000-0000	289.27\$
9371-02-9882-4-000-0000	289.27\$
9371-02-5724-2-000-0000	289.27\$
9371-04-7366-6-000-0000	289.27\$
9371-77-0211-7-000-0000	289.27\$
9371-84-9740-2-000-0000	289.27\$
9371-84-9798-0-000-0000	289.27\$
9471-27-6938-2-000-0000	289.27\$

7471-07-6724-8-000-0000	289.27\$
9471-28-5516-5-000-0000	289.27\$
9471-28-9728-2-000-0000	289.27\$
9471-39-4846-4-000-0000	289.27\$
9471-18-9019-7-000-0000	289.27\$
9471-29-1529-0-000-0000	289.27\$
9471-29-9350-3-000-0000	289.27\$
9471-39-1446-6-000-0000	289.27\$
9472-10-8220-7-000-0000	289.27\$
9471-25-1831-8-000-0000	289.27\$
9472-20-6222-4-000-0000	289.27\$
9472-21-8913-4-000-0000	289.27\$
9472-22-5935-8-000-0000	289.27\$
9472-22-8058-6-000-0000	289.27\$
9472-22-9763-0-000-0000	289.27\$
9574-14-8454-7-000-0000	289.27\$

Adoptée

### 2017-303

#### RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES 2017-020 - FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE

**CONSIDÉRANT** que des soumissions sur invitation ont été demandées pour la fourniture de sel de déglacage, soit du sel de voirie et du sel traité pour l'hiver 2017/2018, elles ont été reçues, ouvertes et trouvées comme suit :

- Sel Warwick inc. : 54 390,36\$
- Sebci inc. : 59 21,31\$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyée par le conseiller Serge Boislard et résolu :

d'octroyer la soumission à Sel Warwick inc., plus bas soumissionnaire conforme au prix soumissionné, de 82.95 \$ la tonne métrique pour le sel de voirie et de 108 \$ la tonne métrique pour le sel traité pour un grand total de 54 390,36 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée

### 2017-304

#### FESTIVAL DES GOURMANDS : CONTRIBUTION 2018

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos appuie financièrement et techniquement le Festival des Gourmands depuis ses débuts;

**CONSIDÉRANT** que le Festival des Gourmands est le principal événement populaire dans la Ville d'Asbestos et sa région;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos contribue à l'édition 2018 du Festival des Gourmands en octroyant un montant de 43 220 \$ et qu'il n'y ait pas de contribution en main-d'œuvre ni en équipements.

Adoptée

**2017-305**

**MANDAT À TERRAPEX POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DE CARACTÉRISATION (ÉTUDE PHASE II) ET ÉVALUATION DES MÉTHODES ET COÛTS DE DÉCONTAMINATION POUR LES LOTS 3 170 479, 3 170 477, 3 170 367, ET PARTIES DES LOTS 3 170 386, 3 192 493 ET 3 170 473 CADASTRE DU QUÉBEC.**

**CONSIDÉRANT** que des projets de développement sont prévus sur les lots 3 170 386, 3 170 387, 3 170 473 et 3 192 493;

**CONSIDÉRANT** que pour aller de l'avant avec ces projets, il est nécessaire d'établir l'historique environnemental de ces lots ;

**CONSIDÉRANT** qu'une phase I a été complétée au printemps 2017 et qu'une étude géotechnique de caractérisation environnementale (phase II) et une évaluation des méthodes et coûts de décontamination sont maintenant nécessaires afin de vérifier la qualité environnementale des sols et/ou des remblais à l'endroit des forages réalisés et de l'eau souterraine à l'endroit des puits d'observation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

**MANDATE** la firme Terrapex afin de réaliser une étude géotechnique de caractérisation environnementale (étude phase II) ainsi qu'une évaluation des méthodes et coûts de décontamination pour les lots 3 170 479, 3 170 477, 3 170 367, et parties des lots 3 170 386, 3 192 493 et 3 170 473 Cadastre du Québec pour un montant de 21 510\$ plus les taxes applicables.

Adoptée

**2017-306**

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

**QUE** la présente séance soit levée à 19h56.

Adoptée

---

**M. Hugues Grimard, maire**

---

**M. Georges-André Gagné, directeur général**